



ARRETE MUNICIPAL n°53/2021

**Arrêté de circulation du 02 août 2021 au 02 septembre 2021 inclus
20-22, rue Alexis Maneyrol**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de travaux de branchement d'eau potable de l'entreprise VEOLIA EAU rue Paul Langevin ZI de la Blavetière 44210 PORNIC du 14 juin 2021, **pour la période du 02 août 2021 au 02 septembre 2021 inclus.**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : Du 02 août au 02 septembre 2021 inclus, devant les 20 et 22, rue Alexis Maneyrol, la circulation sera alternée manuellement.

Article 2 : la signalisation sera mise en place par l'entreprise VEOLIA.

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux mis en place seront déposés quand les motifs, ayant conduit à les implanter, auront disparu (présence de personnel, d'engins et d'obstacles).

Article 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 15 juin 2021

**Le Maire
Sylvain SCHERER**

